

FONDS FIDUCIAIRE POUR LES ÉTATS D'AFRIQUE, DES CARAÏBES ET DU PACIFIQUE (FONDS FIDUCIAIRE ACP)

À PROPOS DU FONDS FIDUCIAIRE

Créé en 2023, le Fonds fiduciaire pour les États d'Afrique, des Caraïbes et du Pacifique (Fonds fiduciaire ACP) s'appuie sur plusieurs décennies d'expérience que la BEI a accumulées en matière de financement dans ces trois régions. Le Fonds fiduciaire ACP repose sur deux volets de soutien, l'un de la Commission européenne et l'autre des États membres de l'UE. Le Fonds fiduciaire a vocation à favoriser le développement économique, social et environnemental durable des pays d'Afrique, des Caraïbes et du Pacifique, avec pour objectif premier de promouvoir la croissance et la prospérité.

Le compartiment « Commission européenne » du Fonds fiduciaire ACP est en place depuis 2023. Il vise à stimuler la croissance économique, notamment dans les pays les moins avancés et les pays fragiles, en investissant dans des projets à fort impact pour le secteur privé. Il propose une assistance technique et des instruments financiers tels que des apports de fonds propres et de quasi-fonds propres, des prêts subordonnés, des dispositifs de partage des risques et des prêts en monnaie locale.

Le compartiment « États membres » du Fonds fiduciaire ACP soutiendra des projets financés par le compartiment de la Commission européenne ainsi que d'autres projets dans les pays ACP au titre de l'Instrument de voisinage, de coopération au développement et de coopération internationale (IVDCI – Europe dans le monde), le principal instrument de l'Union européenne pour les partenariats internationaux. Ces projets peuvent également relever du secteur public et bénéficier de garanties de l'UE. Pour libérer le potentiel du Fonds fiduciaire, il est essentiel que les donateurs contribuent au compartiment des États membres, qui a vocation à fournir :

- **une assistance technique**, pour contribuer à relever les normes et à garantir le respect des exigences environnementales et sociales pendant les phases de préparation et de mise en œuvre des projets. Elle comprend la réalisation d'études de pré-faisabilité et de faisabilité, d'avant-projets et de dossiers d'appel d'offres, des analyses des incidences environnementales et sociales et le développement des compétences au niveau institutionnel ;
- **des subventions à l'investissement**, pour contribuer à réduire le montant total des besoins de financement des bénéficiaires. Les subventions peuvent également ajouter une valeur sociale ou économique particulière aux projets ;
- **des bonifications d'intérêts**, pour faire baisser le coût global des investissements en réduisant les frais de financement. Elles bénéficient aux promoteurs de projets qui sont confrontés à des problèmes de viabilité de la dette.

Priorités stratégiques

Les objectifs généraux du Fonds fiduciaire s'inscrivent dans le droit fil des orientations stratégiques de l'Union européenne :

- Pacte vert
- Global Gateway
- Emploi et croissance inclusive



DOMAINES D'INTERVENTION

Climat
Énergie
Inclusion financière
Résilience économique
Transformation numérique

LUTTE CONTRE LA PAUVRETÉ DANS LES PAYS ACP

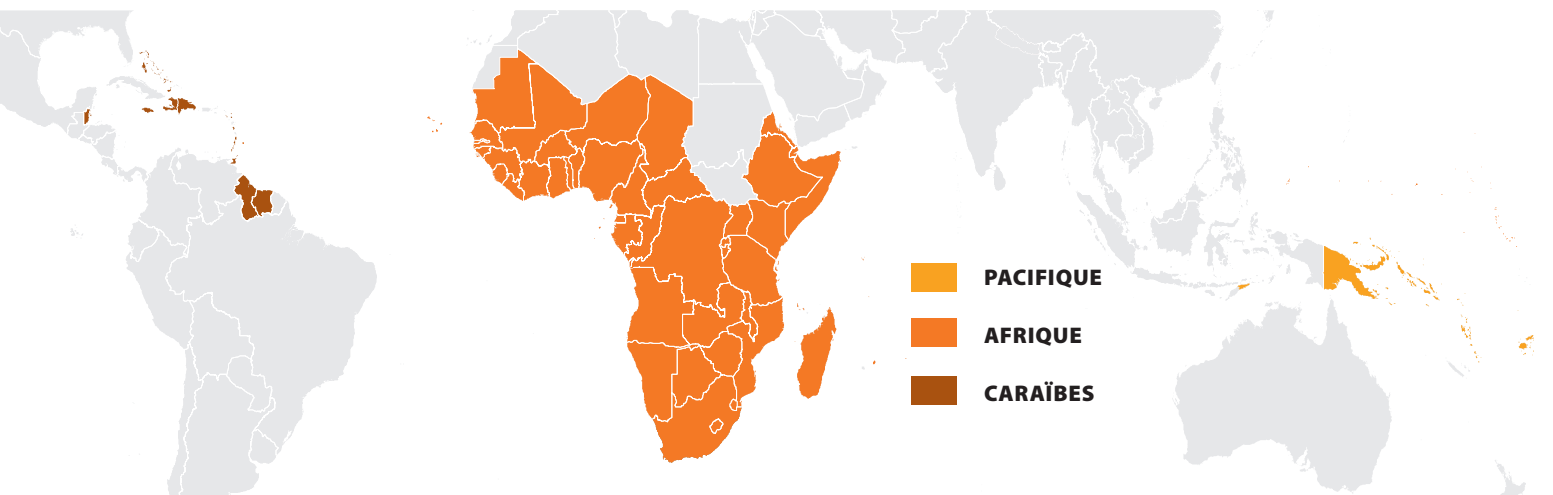
- **Compartiment « Commission européenne » : 500 millions d'euros (2023)**, dans le but de mobiliser jusqu'à 3,5 milliards d'euros d'investissements
- **Compartiment « États membres » : 200 millions d'euros** (jusqu'à 400 millions d'euros au total)

Si la couverture géographique du Fonds fiduciaire ACP est très large, les pays bénéficiaires sont confrontés à des défis similaires. Le Fonds fiduciaire favorise une croissance économique et un développement inclusifs et durables tirés par le secteur privé, en particulier dans les pays les moins avancés et les États fragiles, dont la plupart sont situés dans son périmètre géographique. Il a vocation à générer une incidence positive dans les domaines suivants : durabilité environnementale, action en faveur du climat, égalité entre les hommes et les femmes, inclusion sociale, résilience économique et consolidation de la paix.

OBJECTIFS DE DÉVELOPPEMENT DURABLE SOUTENUS



PAYS ADMISSIBLES



Afrique : Afrique du Sud, Angola, Bénin, Botswana, Burkina Faso, Burundi, Cabo Verde, Cameroun, Comores, Congo, Côte d'Ivoire, Djibouti, Érythrée, Eswatini, Éthiopie, Gabon, Gambie, Ghana, Guinée, Guinée-Bissau, Guinée équatoriale, Kenya, Lesotho, Liberia, Madagascar, Malawi, Mali, Maurice, Mauritanie, Mozambique, Namibie, Niger, Nigeria, Ouganda, République centrafricaine, République démocratique du Congo, Rwanda, Sao Tomé-et-Principe, Sénégal, Seychelles, Sierra Leone, Somalie, Tanzanie, Tchad, Togo, Zambie et Zimbabwe. **Caraïbes** : Antigua-et-Barbuda, Bahamas, Barbade, Belize, Dominique, Grenade, Guyana, Haïti, Jamaïque, République dominicaine, Saint-Christophe-et-Nièves, Sainte-Lucie, Saint-Vincent-et-les-Grenadines, Suriname et Trinité-et-Tobago. **Pacifique** : Fidji, Îles Cook, Îles Marshall, Îles Salomon, Kiribati, Micronésie, Nauru, Niue, Palaos, Papouasie - Nouvelle-Guinée, Samoa, Timor-Oriental, Tonga, Tuvalu et Vanuatu.

NOS DONATEURS

Le Fonds fiduciaire est multidonateurs. Le premier compartiment a été établi en mars 2023 grâce à une contribution de la **Commission européenne**. Le deuxième compartiment recevra des contributions de plusieurs **États membres de l'UE** et devrait être mis sur pied au second semestre de 2023.